COMITÉ DES FÊTES Bouzy la-Forêt

VIDE GRENIER

Lundi 20 mai 2024 de 08h00 à 18h - Bouzy la Forêt

Ouverture à 5h30 pour les exposants

BULLETIN DE RÉSERVATION VIDE GRENIER
Particuliers

Je soussigné(e) *

Nom : …… Prénom : ……

Adresse complète : ……..……
……
Né(e) le : …… à (CP + Ville) : ……...

☎ : …….. @ : ……

Titulaire de la pièce d'identité n°…….…… ……

Délivrée le : …….. par : ……

Déclare sur l'honneur :
> *ne pas être commerçant(e)*
> *ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)*
> *ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)*

Fait à : …… Le : ……..
Signature :

La réservation minimale est de 5 ml.
Elle permet de garder une voiture sur le stand
On peut ensuite ajouter autant de ml que l'on souhaite.
Impératif : toujours avoir un module de 5 ml par voiture stationnée sur le stand.

IMMATRICULATION 1
IMMATRICULATION 2
IMMATRICULATION 3

Ci-joint un chèque de …… € pour l'emplacement d'une longueur de ml (**tarif 3.5 € le mètre linéaire**) à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**

Ce bulletin de réservation, correctement rempli devra être :
> déposé dans la boîte aux lettres du comité des fêtes ou envoyé par courrier à l'adresse suivante : comité des fêtes, 18 rue de la Mairie - 45460 Bouzy La Forêt.
Renseignements si besoin auprès de : M. Gollion Yann 06.50.50.04.34/M Jean-Luc Darles 06.67.32.69.36

Préférence emplacement : ☐ Cœur de Village ☐ Stade Municipal

Les places du Cœur de Village étant limitées, leurs attributions sera faites en priorité aux riverains ayants déposé leur inscription avant le 31/03/2024.

** Le comité des fêtes de bouzy la Forêt s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir des bulletins d'inscription soient conformes à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).*
Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser cette manifestation et ne seront pas conservées au-delà de celle-ci.